L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 AVRIL 1846.

PUBLIE PAR
MAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Chartres.
CONDITIONS DE L'ABEILLE.

OFFICIEL.

AVIS—Est par le présent donné qu'un contrat certain, signé entre M. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette L'ABEILLE, pour le public, pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis officiels, dans l'ordre du 16 mars 1843, au prix de 4 NEUF PIECES pour chaque ligne, et 2 NEUF PIECES pour chaque ligne.
Fait en chaque langue.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.
VIN DE BIOLLEY, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT A VAPEUR ALABAMA pour Galveston. Le bon steamer ALABAMA, capitaine P. M. Dickson, partira comme ci-dessus le 7 avril. Pour passage, s'adresser à MICHEL BEALLE & CO., 14 Carondelet, ou au bord de la rue Canal.
NB. Le bon steamer BELLE HELENE, capitaine Cockerell, partira régulièrement tous les samedis pour Galveston. Pour passage, s'adresser au bord de la rue Canal, ou à OMER LAVALLE.

BUREAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE
BAYEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Brand.
Conformément au contrat passé par le Comité de la malle du Mississippi, le bateau-vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans les dimanches et mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sara les lundis et jeudis à 4 heures du matin.
Les lettres et paquets seront remis à M. Brand, capitaine du bateau, ou à ROBERT MURRY, Nouvelle-Orléans.

POUR LA HAVANE. Le beau schooner LIBERTY, capitaine McCrea, jaugeant 150 tonneaux, partira vers le 10 avril courant, ayant le reste de son chargement en partance. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à REYNAUD, CUCULLE & CO., 34 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK. Le navire COLTON, capt. J. B. Ingersoll, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à J. E. WOODRUFF & CO., 34 Tchoupitoulas.

POUR NEW-YORK. Le navire SUMMARY, capitaine R. W. Eldridge, partira le 15 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. STANTON & CO., 49 Commune.

POUR NEW-YORK. Le navire ARIELLA, capitaine Ingersoll, partira le 15 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à OMER LAVALLE.

POUR BOSTON. Le navire ALMONDE, capitaine Lewis, ayant la plus grande partie de son chargement en partance, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Canal.

POUR BOSTON. Chargement assuré. Le navire CH. CARROLL, capitaine B. Lester, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser RICKER & PEARSON, 62 Canal.

POUR BOSTON. Le navire CONSTANTINE, capitaine Simpson, partira immédiate ment. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Canal.

POUR BOSTON. Le navire VIRGINIA, capitaine Wallace, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Canal.

POUR BOSTON. Le navire WALTON, capitaine Wallace, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Canal.

POUR PHILADELPHIE. Le navire ESTHER ELIZA, capitaine Gooch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 60 Canal.

POUR SAVANNAH. Georgie—La goélette W. D. JENKINS, capitaine Gardner, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à WOOD & SIMMONS, 90 Magazine.

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement et ayant la plus forte partie de son fret engagée, partira sous peu. S'adresser à bord au Pont-Neuf, ou à WOOD & SIMMONS, 90 Magazine.

POUR KINGSTON. Jamaique—Le beau schooner ISABEL, capitaine Lewis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord au bateau No 11 Levee, ou à LEVEH GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE. Passage direct—Le beau brick LIVERPOOL, capitaine Bourgeat, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVEH GALE.

POUR TRIESTE. Le bon brick BORDEN, capitaine Coulet, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVEH GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Partant le 10 avril. Le beau navire ROBINSON, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 10 avril. Pour passage, s'adresser à J. E. WOODRUFF & CO., 34 Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE.—Le navire WALPOLE, capitaine Thomas, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVEH GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire NAVIGATOR, capitaine Chesnaye, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVEH GALE.

POUR LE HAVRE. Le navire CHARLES, capitaine Carter, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVEH GALE.

F. I. BOURNON, Cuve-Moutarde, Faubourg Marigny, informe le public qu'il vient d'ouvrir un magasin de moutarde, et qu'il en a toujours en vente.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK
Rue du Cimetière No 200, Nouvelle-Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

RICHARD HAGAN & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL
EN GROS ET EN DETAIL,
No. 13, Canal Street Row.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COMMISSION, ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, No 81, rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

AVIS—Conformément à un avis donné par les commissaires, une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe du Mexique, a eu lieu le 3 mars 1846, au bureau de M. A. Gordon, Bienville No 52, et les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après mentionnées:
A. GORDON, G. MUSSON,
P. CONREY, Jr., Wm MURE.
Et à une assemblée des Directeurs de la dite compagnie du même jour, au bureau de la Compagnie du Golfe du Mexique, Bienville No 52, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après mentionnées:
MM. P. CONREY Jr., président pro tem.
G. MUSSON, Contrôleur.
J. W. SMITH, trésorier en chef.
H. TURNER, surintendant.
Les actions qui ont été émises, et on se propose de clôturer les actions non souscrites. Les actionnaires qui ont souscrit pour une somme égale ou inférieure à dix actions, ont droit à une action, et pour chaque action souscrite au delà de dix actions, ils ont droit à une action pour chaque dix actions souscrites. Les actionnaires qui ont souscrit pour une somme inférieure à dix actions,